

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 02 Février 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	1

L'an deux mille vingt-six, le deux février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMER Alain, GUINDT Philippe, SIVEC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, VIEIRA Christophe, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : DEBAILLEUL Delphine donne pouvoir à M. IMMER Alain ;

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme.

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 980 Annulation de la délibération 2025-949 - Devis Daniel JAROSZ pour peintures au Foyer LE CLOS

Monsieur le Maire indique et commente les importants travaux qui sont à prévoir pour le logement du 63 rue de l'Eglise qui a été libéré le 02/12/2025 par suite du décès du locataire le 26/09/2025, des demandes de devis étant encore en cours.

Considérant qu'un devis a été demandé à Monsieur Daniel Jarosz, Artisan Peintre de Sierck-les-Bains, qui s'élève à 3.934,95 € H.T. (TVA non applicable, article 293B du CGI, en la qualité d'auto-entrepreneur de M. Jarosz) portant sur l'ensemble des murs de la salle (non compris le plafond ni le SAS d'entrée) du foyer LE CLOS, avec une réalisation des travaux au cours des vacances scolaires d'été 2026 ;

Vu la délibération 2025-949 du 25 août 2025, approuvant le devis de M. Daniel JAROSZ d'un montant de 3.934,95 € H.T pour les peintures au Foyer LE CLOS.

Considérant que la commande n'a pas encore été validée auprès de Monsieur Daniel Jarosz,

Monsieur le Maire propose au Conseil de différer les travaux du foyer LE CLOS pour ne pas alourdir le budget entretien 2026 de la commune qui d'ores et déjà s'annonce important en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et pouvoir,

décide :

- l'annulation de la délibération 2025-949 du 25 août 2025 ;
- de reporter les travaux de peinture du foyer à une date ultérieure ;

demande à Monsieur le Maire d'informer Monsieur Daniel Jarosz du report des travaux du foyer à une date ultérieure.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 5 février 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 5 février 2026

Le Maire,